

Assises d'Aix

Les deux incendiaires reviennent sur leurs aveux

Au premier jour de leur procès, les accusés ont nié toute implication dans l'incendie d'un hôtel meublé du centre-ville de Marseille.

Six ans presque jour pour jour après le drame, le procès aux assises des deux accusés de l'incendie de la rue Trois-Mages, à Marseille, a démarré hier par une dérobade. Après lecture de l'ordonnance de mise en accusation devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, Christophe Coppola et Samuel Goblain sont revenus sur leurs aveux. Lors de l'instruction, ils ont pourtant clairement reconnu leur implication dans ce tragique fait divers qui coûta la vie à onze locataires d'un hôtel meublé du quartier de la Plaine. Un crime sans mobile apparent.

«J'ai été manipulé par la police de Marseille»

Le refrain est connu. Les deux intéressés affirment en chœur avoir subi des pressions durant leur garde à vue. «Je le dis ouvertement, j'ai été manipulé par la police de Marseille. Ils m'ont fait dire des trucs faux. Mais je n'ai pas mis le feu, je le jure», témoigne Goblain, avec force et détermination. Assis à deux mètres de lui, comme s'il ne voulait pas être mis dans le même sac, son complice confirme ses dires. «Les policiers m'ont fait peur. Ils m'ont forcé à dire des âneries. Le soir de l'incendie, j'étais avec Samuel en train de faire des travaux chez lui», assure benoîtement Coppola, en se perdant dans ses explications pour conclure qu'il n'a rien à ajouter.

Surpris par ce revirement, le président de la cour les exhorte à être plus précis. «Vous parlez de pressions. Mais quelles pressions? Vous avez subi des menaces? Physiques ou morales?», interroge Jean-Pierre Deschamps.



Aix, hier. Samuel Goblain et son complice changent leur fusil d'épaule et démentent être à l'origine de l'incendie de la rue des Trois-Mages.

PHOTO L. SOLA

Poussé dans ses retranchements, le frêle Goblain répond lui aussi qu'il n'a rien à ajouter, puis souffle timidement qu'il a été frappé. Pour autant, il n'a pas signalé ces coups au médecin venu l'ausculter pendant sa garde à vue. Le juge d'instruction ne les incitera pas davantage à la vérité. Dans son cabinet feutré, les deux

accusés n'infirmèrent pas leurs déclarations initiales devant le magistrat. «Pourquoi?», leur demande à nouveau le président, soulignant qu'ils étaient alors en sécurité, accompagnés de leurs avocats. «J'étais sous influence de la police, j'ai été obligé de répéter la même chose», assure Coppola, droit dans ses bottes. Goblain, lui,

n'a «pas de réponse». «Il faudra en trouver», le tance le juge Deschamps. Retrouvant subitement sa langue, le trentenaire explique qu'il était «obligé de dire c'est moi, c'est moi, et que Christophe était avec moi. Ce que je conteste et que je contesterai toujours», ajoute-t-il, se gardant bien d'affronter le regard des victimes. Cette volte-

face préliminaire a eu le don d'irriter les parties civiles, dont les visages trahissent l'agacement.

«Ce sont des malins, mais le président va vite s'apercevoir que ce sont des menteurs», déclare Ioan Calderas, à l'occasion d'une interruption de séance. Il ne croit pas une seconde que les policiers puissent agir de la sorte. «Dans mon pays [la Roumanie, N.D.L.R.], pourquoi pas. Mais ici, on est dans un pays de droit.» Lors de l'incendie, il a perdu son ex-épouse, ses deux fils, ses deux belles-filles et ses trois petits-enfants. «Par respect pour les victimes, ils auraient dû reconnaître leurs actes, considère le grand-père dépossédé de sa famille. Mais pour ça, il aurait fallu qu'ils aient du courage.»

«Si on compatit, c'est qu'on est coupable»

Du courage, Samuel Goblain pensait sans doute en faire preuve lorsqu'il déclare avoir de la «compassion envers les victimes» et penser au bébé qui aurait un an de plus que le sien. «Ne parle pas de lui», s'énervé immédiatement l'oncle de l'enfant, qui ruminait sa haine depuis le début de l'audience. Sa soeur est décédée en se défendant pour échapper aux flammes. Toujours en vie, son époux, polytraumatisé depuis sa chute du 4^e étage, déplore le manque d'humanité des accusés. «Après tout ce qu'ils ont fait, ils mentent et ils n'ont aucun remord. C'est dégueulasse», s'indigne Marouane Berrajaa. Son avocate analyse placidement cette repentance déguisée. «Si on compatit, c'est qu'on est coupable», estime M^e Christel Cilia-Agroff.

GEOFFREY DIRAT

Assises d'Aix

Golbain se disculpe, charge Coppola puis se rétracte

Incohérents dans leurs déclarations, les deux accusés de l'incendie de la rue des Trois-Mages ne cessent de changer de version devant la cour d'assises.

Diviser pour mieux régner. La tactique est vieille comme le monde, mais elle paye toujours. En politique, sur le terrain diplomatique, comme dans les palais de justice. Et elle a encore payé hier dans le procès aux assises de Samuel Golbain et Christophe Coppola, les deux incendiaires de l'hôtel meublé de la rue des Trois-Mages, en mai 2003 à Marseille. L'opiniâtreté du président Deschamps a amené le premier à accuser le second – resté muet comme une carpe –, avant que le délateur ne revienne en fin d'après-midi sur ses aveux. Une nouvelle fois.

Dès le début des audiences, mardi après-midi, Jean-Pierre Deschamps a mis les accusés devant leurs contradictions afin de démêler le nœud de leurs allégations et dénégations successives. Aux policiers, ainsi qu'au juge d'instruction, ils ont tous deux avoué leur implication, chacun rejetant sur l'autre la responsabilité de la mise à feu à l'origine de la mort de onze personnes. Face à la cour, ils ont nié en bloc, justifiant leurs rétractions par de prétendues pressions exercées par la police (*lire notre édition d'hier*). La ficelle est sans doute un peu trop grosse.

«C'est un fou furieux, il est capable de tuer»

Passées les auditions des experts psychiatre et psychologue, le président revient à la charge. «Par respect pour la cour, les victimes et par respect pour vous-mêmes, vous nous devez la vérité.» «Tout est faux», maintient Coppola. Le juge insiste, souligne qu'il a eu dix jours pour prendre du recul avant de voir le magistrat instructeur, et lui rappelle le contenu de sa déposition. «Vous dites que vous avez fait le guet, que Golbain est rentré dans l'immeuble avec un bidon, qu'il en est ressorti sans et que vous avez



Cour d'assises d'Aix. Le président Deschamps a poussé les deux incendiaires dans leurs derniers retranchements. Avec plus ou moins de succès.

PHOTO L. SOLA

vu des flammes. Qui exerce des pressions sur vous», lui demande alors le maître de l'audience. Long silence. Visiblement gêné par la question, l'accusé lève les yeux au ciel pour trouver du courage et affirme avoir peur de son complice. «Il est capable de tuer.

C'est un fou furieux, il met le feu à droite et à gauche. Moi, je ne suis pas capable de tout ça», assure le grand gaillard à la calvitie prononcée, qui détourne la tête afin d'éviter le regard de son «copain de galère», comme le surnomme le président. Nouveau silence. Pesant.

Sentant qu'il ne tirera plus rien de Coppola, Jean-Pierre Deschamps passe à son acolyte. Avec la même méthode. «C'est faux, faux, faux. Je n'étais pas sur les lieux du crime», fredonne le trentenaire vêtu de blanc. Le magistrat persiste. «Est-il vrai que M. Coppola

est venu vous chercher avec un bidon et que vous êtes allés ensemble rue des Trois-Mages?». «Oui», répond Golbain, se frottant les yeux pour essuyer ses larmes de crocodile. «L'avez-vous vu arrosé le matelas?». Une nouvelle fois «oui». «Allumer le chiffon?». Encore «oui».

Appuyés sur le rebord du box des accusés, les bras de Coppola tremblent. Il lève les yeux au ciel. Essuie ses mains moites sur son polo. La sueur perle sur son front. «Pourquoi Golbain vous met dedans?», lui lance le président. Silence. «Je vous dis la vérité», marmonne-t-il, avec un geste de dépit. «Quelle est votre version?», le relance le juge. «À quoi ça sert que je parle. Il aime le feu, vous le savez. Il a déjà mis le feu. Je n'y suis pour rien», se défend maladroitement Coppola.

En quête de vérité

Agacé par ce jeu de dupes, Jean-Pierre Deschamps tance les deux pyromanes. «L'un des deux, ou les deux, a versé de l'essence et mis le feu. Golbain dit que c'est vous. Vous affirmez que c'est lui. Où est la vérité?» Coppola répète qu'il n'était pas «là-bas». «Qui vous défendez? Lui ou vous?», persévère le président. Nouveau silence... Il en dit long sur le tourment de l'intéressé. Le regard perdu, son complice comprend qu'il est allé trop loin. Il ne veut plus parler et attend que Sandrine, sa compagne, vienne à la barre. «Elle dira que j'étais avec elle ce soir-là.» Elle a pourtant affirmé le contraire aux policiers. À la fin de la journée, Golbain se rétracte, proclame son innocence et compatit envers les victimes. «En 31 ans de métier, je n'ai jamais vu tant de versatilité, signale M^e Méjean. Quand on a de la compassion, on ne balade pas les gens comme ça», ajoute l'avocat d'une des parties civiles. Quasiment muets durant l'audience, les défenseurs des accusés en ressortent désabusés. «Ils n'ont pas conscience des enjeux», regrette l'un d'eux.

GEOFFREY DIRAT

Assises d'Aix

La bonne version, enfin

La cour y voit plus clair. L'un des deux incendiaires de la rue des Trois-Mages a avoué. L'autre maintient qu'il n'a joué qu'un rôle secondaire.

Les masques sont tombés. Au troisième et avant-dernier jour du procès aux assises des incendiaires de l'hôtel meublé de la rue des Trois-Mages, à Marseille, la vérité commence à se faire jour. Un peu plus nettement. Jusque-là, Samuel Golbain changeait de version au gré des questions du président. Hier, il a finalement avoué, sans se rétracter. Le 15 mai 2003, c'est bien lui qui a allumé l'incendie, causant le décès de onze locataires du petit immeuble vétuste du quartier de la Plaine. Il reste encore à la cour à déterminer le mobile de l'acte, ainsi que le rôle exact de Christophe Coppola, l'autre accusé dans le box.

Il aura fallu l'intervention de deux « sages-femmes » pour déclencher l'accouchement de la conscience de Golbain : Séverine Grosso, sa compagne, par ailleurs meilleure amie de son comparse, et sa sœur aînée Delphine.

« Pourquoi tu demandes pardon si t'as rien fait ? »

La première dresse un portrait peu reluisant de son petit ami : il la battait et l'aurait prostituée alors qu'elle était enceinte.

Elle le décrit comme un manipulateur, ayant mis sous influence Coppola, « un gars trop gentil, qui se laissait faire ».

Plus intéressant pour le dénouement de l'affaire, elle fait tomber le seul alibi des accusés. Elle affirme que les deux hommes sont sortis ensemble le soir du crime. Eux prétendaient être restés avec elle pour repeindre l'appartement du couple.

Delphine entre alors en scène. À la barre, elle décrit l'enfance difficile de la fratrie. Un père vio-



Aix. Les avocats des parties civiles (ici Christel Cilia-Agroff et Christian Méjean), sont persuadés de la coresponsabilité des deux accusés.

PHOTO L. SOLA

lent, alcoolique, une mère sous le joug de son mari, un divorce difficile et quatre enfants au milieu. Elle dépeint son frère comme un « mythomane », et ne croit pas une seconde à « l'histoire du viol » par son père. Golbain fond en larmes. Il implore le pardon des victimes pour le mal qu'il a fait. Sa sœur lui répond du tac au tac. « Si ce n'est pas toi qui a fait ça, pourquoi demandes-tu pardon ? Assume ce que tu as fait. Pour la cour. Et pour les victimes. » Son avocat obtient une interruption de séance.

Reprise de l'audience. Le teint

blafard de Samuel Golbain vire au rouge pourpre. Il respire profondément, s'essuie les yeux, et passe à table. « Je reconnais les faits. J'ai mis le feu dans cet hôtel. Mais je n'ai pas voulu la mort des victimes », ajoute-t-il benoîtement. En allumant la mèche au 3^e étage, qui plus est dans la cage d'escaliers, il n'a pourtant laissé aucune chance aux locataires du 4^e et du 5^e. Et Coppola dans tout ça ? Selon l'incendiaire, ils sont montés tous les deux dans l'hôtel. L'intéressé dément et assure qu'il s'est contenté de faire le guet dans la rue. À la

question de savoir s'il se doutait de quelque chose, il répond « non ». Au juge d'instruction, il a affirmé le contraire. Quant au mobile, le mystère reste entier, chacun des accusés refusant d'en parler.

« Ils on voulu faire le plus de dégâts »

« Sans états d'âme et sans aucun doute, ces deux-là sont coauteurs », affirme M^e Lombard. L'avocat de Ioan Caldaras, dont huit des siens ont péri dans les flammes, veut lever toute ambiguïté. « Ils avaient l'intention de tuer et ces deux assas-

sins sont allés au bout de leur atroce voyage dans cette nuit marseillaise du 15 mai 2003 ». Ses confrères de la partie civile sont du même avis. « Ils savaient très bien ce qu'ils faisaient. Ils ont organisé une souricière, ils ont préparé leur acte. Ils ont voulu faire le plus de dégâts », plaide Christel Cilia-Agroff. Aujourd'hui, le président doit poser la question de subsidiarité aux jurés afin de définir si Christophe Coppola doit être jugé comme complice ou en tant qu'auteur. Verdict en fin de journée.

GEOFFREY DIRAT

Assises d'Aix

25 ans de prison pour Golbain, 20 pour Coppola

Les deux incendiaires écopent de peines de prison à la hauteur du drame qu'ils ont provoqué. En mettant le feu au petit immeuble de la rue des Trois-Mages, ils ont fait périr onze personnes.

Deux heures de délibéré, pour un verdict conforme aux réquisitions dans la matinée de l'avocat général, Martine Giacometti. Les jurés de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône n'ont pas mis longtemps à forger leur intime conviction. Aidés en cela par les aveux tardifs de Samuel Golbain, ils ont condamné l'incendiaire en chef à 25 ans de réclusion criminelle, assortis de trois années de suivi socio-judiciaire. Jeudi, il avait reconnu avoir allumé le feu à l'origine du décès de onze locataires de l'hôtel meublé de la rue des Trois-Mages, à Marseille, dans la triste nuit du 15 mai 2003. Considéré comme coauteur des faits, son comparse Christophe Coppola écope quant à lui de 20 ans de détention, également assortis d'un suivi socio-judiciaire de trois ans.

« Il a perdu le contrôle »

Avant l'entrée de la cour, les deux accusés semblaient insensibles aux lourdes peines requises le matin. Si stoïques jusque-là, sans un regard l'un pour l'autre, ils bavassent comme de vieux copains assis sur un banc public. Taciturne pendant quatre jours, Golbain sourit en direction de sa sœur aînée, lui fait coucou de la main, ferme le poing en signe de bravoure. Cette indifférence, Jérôme Lauret n'a pu la supporter. Le frère de Sandrine – la femme décédée en se défenestrant pour échapper aux flammes – ruminait sa haine depuis mardi. Elle a éclaté au prononcé du verdict. Subitement, il traverse la cour à grandes enjambées, prend appui sur un banc et tente de sauter dans le box des accusés, brandissant sa ceinture au-dessus de sa tête. Son geste de désespoir sera rapidement maîtrisé par l'intervention musclée des policiers.

Quelques minutes plus tard, Ioan Caldaras comprenait le désir de vengeance du jeune homme. « Il a perdu le contrôle. » Le patriarche – dont huit membres de la famille ont péri dans l'incendie – admet dans la foulée qu'il aurait pu « faire



Aix, hier. Pourquoi a-t-il mis le feu ? Samuel Golbain a emporté son secret dans sa cellule.

PHOTO L. SOLA

pareil » s'il avait été plus jeune. Au demeurant, il estime que « justice a été rendue » avant de déclarer qu'il demeurera « marqué à vie.

Mais je vais enfin pouvoir faire mon deuil ». Ce verdict marque en effet la fin d'une longue semaine pour les parties civiles, ballottées au gré

des déclarations et dénégations à répétition des deux accusés. Les sanctions prononcées ne feront pas revenir leurs proches, mais

elles leur permettent au moins de tourner la page. Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont eu du mal à présenter leurs clients sous un jour meilleur. « C'est l'histoire d'un crétin (Coppola, N.D.L.R.) qui suit un demi-fou », considère sèchement Thierry Mudry. Le conseil de Golbain estime d'ailleurs que celui-ci a plus sa place dans un hôpital psychiatrique que dans une prison. Le défenseur convient de « la bêtise réhabilitaire » des accusés qui ont tenu des « propos stupides, contradictoires ».

Pourquoi Golbain et Coppola ont-ils mis le feu à cet hôtel meublé ?

De son côté, l'avocate de Coppola, Houria Boufiza, a maladroitement tenté d'atténuer le rôle de son client. Sans succès.

Deux coauteurs

Les jurés ont en effet estimé que Coppola était coauteur et non complice, suivant ainsi les réquisitions de Martine Giacometti. « L'un ne peut être dissocié de l'autre et ils ne peuvent être dédouanés. Leur geste sadique et pervers était prémédité. Ils ne pouvaient ignorer les conséquences de leur acte. Ils sont montés dans l'hôtel pour faire le mal », argumente la représentante du ministère public, avant de demander des « peines exemplaires, à la hauteur de la douleur et des blessures des parties civiles ». Seuls subsisteront les doutes autour du mobile. Pourquoi Golbain et Coppola ont-ils mis le feu à cet hôtel meublé ? Voulait-ils « nettoyer par les flammes » cet immeuble délabré qui hébergeait des familles modestes ? Ou désiraient-ils le vider de ses locataires d'origine étrangère ? Les deux accusés ont emporté leur secret dans leur cellule.

GEOFFREY DIRAT